

Ref : CA2025/62

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

➡ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 07 novembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la motion ci-jointe (figurant en pages n°2 à n°4 de la présente délibération).

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 novembre 2025.

Membres présents	18
Membres représentés	14
Nombre total (membres présents + membres représentés)	32
Nombre d'abstention (s)	1
Nombre de votants	31
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	31
Nombre de suffrages pour	31
Nombre de suffrages contre	0

Le Président,


Alexandre PÉRAUD.



24 NOV. 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

24 NOV. 2025

Motion du Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne du 07 novembre 2025 à l'attention des parlementaires et élus de la Région Nouvelle-Aquitaine, du gouvernement sur le projet de loi de finances 2026

Motion soumise et adoptée à l'occasion du Conseil d'Administration du 7 novembre 2025

Le projet de loi de finances 2026 a été présenté en Conseil des ministres le mardi 14 octobre.

Son examen a débuté au parlement. La communication du Gouvernement, indique que le prochain budget « *vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver notre modèle social et de restaurer des marges de manœuvres budgétaires (...) et doit permettre de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029. (...) Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences. Cet effort exemplaire requiert un pilotage resserré de la masse salariale de l'État, un recentrage des dépenses des opérateurs ainsi que de certaines aides ».*

Pour le Gouvernement, « *ce projet de budget propose de poursuivre nos investissements dans les dépenses d'avenir » et « l'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total. Un tel effort ne peut être acceptable que s'il est partagé et équitablement réparti ».*

A l'Université Bordeaux Montaigne, le PLF 2026 va considérablement alourdir les difficultés budgétaires.

Ce projet de budget 2026, en particulier celui de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREES) et son programme Formations supérieures et recherche universitaire, contient de nombreuses mesures non compensées par l'État qui auront des conséquences délétères pour le fonctionnement, la formation et la recherche à l'Université Bordeaux Montaigne, comme pour le développement économique de notre territoire.

Ces mesures concernent en premier lieu :

- **Le relèvement de quatre points du taux du CAS Pensions des universités**, qui passe de 78,28% à 82,28 %. Pour les universités, cette mesure est estimée à 200M€. A date, elle n'est actuellement pas compensée par l'État à hauteur de 80M€ (40%) uniquement. **Pour l'Université Bordeaux Montaigne, la non-compensation du CAS Pensions aura un impact de 1,3 million d'euros l'année prochaine ;**
- **La mise en oeuvre, sans compensation de la part employeur, de la protection sociale complémentaire des agents** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, engagée depuis l'accord interministériel de janvier 2022 et celui du 8 avril 2024, entraînera à l'Université Bordeaux Montaigne **une dépense nette supplémentaire estimée à 320 000 euros** (pour un lancement au 1^{er} mai 2026) puis d'environ 480 000 euros par an à partir de 2027. Cette mesure représente environ 60 millions d'euros à l'échelle nationale en 2026 ;
- **La non-compensation intégrale (autour de 40%) des mesures dites « Guerini »,** initiées en 2023, de revalorisation salariale dans la fonction publique, qui a déjà eu un impact de 5,85 M€ sur le budget de l'université entre 2022 et 2025, entraînera un nouveau **surcoût pour notre établissement de l'ordre de 1,72 millions d'euros pour 2026 ;**
- **La non-compensation, depuis une dizaine d'années et encore l'année prochaine,** de la variation de la masse salariale à effectif constant, phénomène appelé **Glissement-Vieillesse Technicité (GVT),** représente un coût d'environ 350 000 euros à l'Université Bordeaux Montaigne chaque année.

Ces mesures du PLF 2026 sont en contradiction avec le principe de « décideur/payeur »

Elles placent notre université dans une situation financière critique, alors que l'Université Bordeaux Montaigne ne bénéficie pas du meilleur accompagnement budgétaire pour lui permettre de mettre en œuvre ses orientations stratégiques.

S'il était adopté en l'état par le Parlement, **ce budget 2026 aurait un coût de plus de 3,6 millions d'euros pour notre établissement, soit plus de 3,5% de la subvention accordée par l'État à l'Université Bordeaux Montaigne.**

Au-delà, ces mesures exogènes non compensées anéantissent complètement les efforts de notre université pour rentrer dans les critères de soutenabilité budgétaire.

D'autres mesures de ce projet de budget 2026 auront, si elles sont adoptées, un impact certain pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- **Le programme 231 qui rassemble les actions et dispositifs en faveur de la vie étudiante subit une baisse de 25,6 M€ impactant essentiellement les boursiers et les étudiants hors UE (exclus de l'APL).** Non seulement la réforme structurelle des bourses n'est pas engagée, mais les propositions en dégradent la qualité ;

- **La Loi de programmation de la Recherche (LPR) est, dans ce projet de budget, la loi de programmation la moins bien respectée** – 1/3 de la « marche » 2026 prévue par la loi seulement – et se limite pour l'instant à quelques mesures RH (revalorisation des contrats doctoraux par exemple). L'irrespect de la trajectoire budgétaire de la LPR vient fragiliser très largement les ambitions françaises pour préparer l'avenir et ne pas décrocher dans le concert des nations, alors même que l'objectif des 3% d'investissements consacrés à la recherche semble bien loin (2,18% à l'heure actuelle).

- **La réduction de 30% de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'aide au recrutement par les entreprises des apprentis** entraînera de facto une baisse du nombre d'alternants dans les universités, alors qu'il s'agit d'un levier indispensable de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'insertion des diplômés ; celle de 6% de la dotation pour frais pédagogiques (coûts contrats) des CFA viendra diminuer les ressources propres des universités.

Le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne exprime ainsi sa vive inquiétude face à ce PLF 2026 et ses conséquences sur l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Les universités ne doivent pas être considérées comme une variable d'ajustement mais comme un investissement en faveur de la jeunesse. **Le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne appelle donc le Gouvernement et la Représentation nationale au réexamen des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche lors des débats au Parlement.**

Ces dépenses subies mettent encore un peu plus en tension notre capacité à maintenir la qualité des enseignements et des conditions dignes d'études et de travail, à préserver l'excellence académique et scientifique de notre recherche, notre capacité à contribuer au développement économique régional et national, ainsi que notre soutien aux étudiants, avec des effets directs sur la réussite, les capacités d'accueil ou le maintien (ou non) de notre présence dans les territoires.

Aussi, **plutôt que d'exiger de l'université un « effort » qu'elle assume déjà** (absence de compensation du GVT, des mesures Guerini, absence d'accompagnement pour la dévolution de son patrimoine, ...), **l'État doit prendre la pleine mesure du rôle joué par l'Université Bordeaux Montaigne et l'ensemble des établissements publics de l'Enseignement**

supérieur dans le développement économique de notre pays et **leur déléguer, enfin, les moyens d'accomplir leurs missions.**

Il en va de l'avenir de notre jeunesse, mais aussi de l'avenir d'une recherche publique française menacée de décrochage.